



N° d'épreuve FFM _____ **546**
Moto-Club _____ **UNION MOTOCYCLISTE DE L'AIN**
N° d'affiliation _____ **C 0011**
Date _____ **5 et 6 juin 2021**
Lieu _____ **CERDON**
Organisateur technique - **Michel MARIELLE**
E-mail _____ **michel.marielle@outlook.com**
Téléphone _____ **06 89 28 45 40**



REGLEMENT PARTICULIER 2021

Nom de la manifestation : Rallye de l'Ain

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et au Règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2021.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GUILLEMOZ Jean Jacques	Licence : 012409
Directeur de course adjoint	BREUIL Landry	Licence : 230035
Directeur de course ES1	DUPUIS Thierry	Licence : 63740
Directeur de course adjoint ES1	DESMARIS Jean Pierre	Licence : 178347
Directeur de course ES2	BAGOUSSE Georges	Licence : 002730
Directeur de course adjoint ES2	RADJI Eptissem	Licence : 228207
Délégué FFM (Président du Jury)	DERRIEN Pierre	Licence : 008532
Membre du Jury	GUILLEMOZ Jocelyne	Licence : 139824
Membre du Jury	MARTINEZ Ghislaine	Licence : 066999
Commissaire technique responsable	TOURNIAYRE Alain	Licence : 023304
Responsable du chronométrage	BOURNISIEN David	Licence : 155744

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs :	04 06 2021 14H00
Contrôles Techniques :	04 06 2021 14h30
Premier Départ :	05 06 2021 9h30
Dernière Arrivée :	06 06 2021 2h00
Remise des prix :	06 06 2021 11h00

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements
Championnat de France
RALLYE 1

- Bicylindres de 700cc à 949cc
- 3, 4 et 6 cylindres de 500 à 949cc
- Machines homologuées à titre isolé de 125cc à 949cc
- Motos 3 roues jusqu'à 949cc

RALLYE 2

- Mono +400cc 4T
- Mono et bicylindres +200cc 2T
- Bicylindres de 500cc à 700cc
- Scooter 2 ou 3 roues de + de 400cc mono ou 500cc bicylindres

RALLYE 3

- 125cc 2T et 4T
- Mono -400cc 4T ou -200cc 2T
- Multi cylindres -500cc 4T
- Motos électriques
- Scooter 2 ou 3 roues de + de 125cc à 400cc mono ou 500cc bicylindres

MAXI RALLYE

Multi cylindres à partir de 950cc

SIDE CARS

Tous side-cars et spyders homologués

ANCIENNES

Homologation entre le 01/01/1955 et le 31/12/1980

CLASSIQUES

Homologation entre le 01/01/1981 et le 31/12/1994

+ un titre de Champion de France Elite sera attribué au premier du classement Scratch (toutes catégories)

Trophées
TROPHEE EUROPEEN
TROPHEE DE FRANCE

- ★ Trophée Espoirs
- ★ Trophée Féminines
- ★ Trophée Vétérans
- ★ Trophée Duo
- ★ Trophée 125cc 4 Temps
- ★ Trophée Régularité
- ★ Trophée Gaston COURBON

Engagements :

200€ pour une seule étape
240€ pour les deux étapes

Pour les pilotes nés entre le 01/01/2002 et le 01/01/2004 :
100€ pour une seule étape
120€ pour les deux étapes

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences une manifestation :

Des licences une manifestation seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la compétition :

NON **OUI** (75€ si le rallye se déroule sur moins de 24 heures ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences une manifestation payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter les originaux des documents suivants :

- ✓ sa licence FFM valable pour la saison en cours ;
- ✓ son permis de conduire ;
- ✓ l'attestation d'assurance du véhicule ;
- ✓ le certificat d'immatriculation du véhicule ;
- ✓ le certificat de conformité pour les machines reçues à titre isolé ;
- ✓ l'autorisation parentale (pour les mineurs) ;
- ✓ la fiche speaker complétée.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter :

- ✓ leur machine avec le certificat d'immatriculation ;
- ✓ leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, bottes, casque) ;
- ✓ leur protection de sol ;
- ✓ leur extincteur (un par véhicule d'assistance).

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 150 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur 2 temps et 150 € pour un moteur 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **GHERISSI Rafet**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Article 8 Le parcours

	Etape 1	Etape 2
Lieu de départ :	CERDON	CERDON
Lieu d'arrivée (si différent) :		
Nombre de boucle :	3	3
Longueur du parcours de liaison :	255.8	266.1
Nombre de spéciales :	6	6

Nombre maximum de participants : 160

Article 9 Reconnaissances
Reconnaissances du parcours routier

Le parcours routier peut être reconnu librement dans le respect du Code de la Route, mais reste interdit de 23h00 à 7h30.

Reconnaissances des épreuves spéciales

Les reconnaissances des « épreuves spéciales » sont interdites avant l'épreuve à tous les véhicules de 2 ou 3 roues et aux quads (seuls les vélos ou trottinettes à assistance électrique sont autorisés).

Une reconnaissance des « épreuves spéciales » devra être effectuée lors d'une boucle à temps imparti, avant le départ officiel de l'épreuve spéciale précitée.

Additif ou commentaires :

Voir annexe 1 ci dessous



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 05 02 2021

E Foret

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

Règlement particulier Annexe 1

Le rallye se déroulant sur moins de 24 heures, la licence LJA1 sera suffisante.

Le public sera interdit sur le tracé des épreuves spéciales.

Mesures Ant- Covid :

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des diverses réglementations

Les participants et leurs accompagnants devront respecter toutes les consignes données par l'organisateur

Les participants devront réduire au maximum le nombre de leurs accompagnants....

Les participants et leurs accompagnants devront respecter les gestes barrière (port du masque, distanciation...)

Les contrôles administratif et technique sont réservés aux seuls participants.

La remise des prix sera réservée aux seuls récipiendaires.